

**Procès-verbal de la séance du 19 mars 2013**  
**Conseil Général de la Commune de Donneloye**

**1. Appel**

Le Président, M. Gilbert Gavillet préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

**60** personnes sont présentes, **18** excusées et **11** absentes.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 20h05.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

Vote :	Oui :	unanimité
	Non :	aucun
	Abstention :	aucune

Il est adopté à l'unanimité.

**3. Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2012**

Le PV ne suscite aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

**4. Assermentation des nouveaux membres**

Madame Emilie Gavillet et Monsieur Christophe Delessert demandent à être assermentés. Ils prêtent serment après lecture du texte d'assermentation.

Le conseil compte actuellement 91 membres.

**5. Communications du Président du Conseil Général**

M. Gavillet informe que plusieurs cartes de votations sont erronées à chaque votations. Il manque la signature et/ou la date de naissance. Il recommande de prêter attention lors du remplissage du bulletin de vote.

**6. Communications de la Municipalité**

**Pierre Billaud :**

- Informe que les travaux du ruisseau des billardes sont à 95 % subsidiés. La mise à l'enquête sera bientôt ouverte.

**Jean-Michel Pache:**

- Des comptages routiers ont été effectués du 09.11.2012 au 15.11.2012. On nous montre les plans des villages avec le détail du trafic et des vitesses.
  - Jean-Paul Lecoq demande pourquoi des comptages n'ont pas été effectués en bas du village de Gossens.

- M. Pache répond que la route n'appartient pas à la commune mais à l'Etat, donc la commune n'a pas pu effectuer des comptages.
- Rappelle qu'il faut entretenir les regards et les grilles aux abords des chemins et routes.

**Jean-Gabriel Florio :**

- Informe que la taxe aux sacs a déjà montré que les gens ont bien trié leurs déchets.
- Il y a peu de sacs non taxés dans les conteneurs.
- Quatre points de collecte des ordures ménagères sont ouverts en tout temps.
- Des poubelles pour chiens ont été mises dans chaque village.

**Cédric Monge :**

- Pas de communication.

**Lise Courvoisier :**

- Pas de communication.

**7. Préavis Municipal N° 01/2013**

Cédric Monge, présente « Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE) ».

Le président donne la parole à Françoise Lugon, rapportrice qui donne lecture du rapport de la commission Ad'hoc. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal.

- Angélique Bovey demande pourquoi L'ASIRE ne commencera pas en août 2013 ou en août 2014.
- La municipalité lui répond : cela fut décidé ainsi.
- André Bezençon demande si la municipalité s'est approchée d'Yvonand et pourquoi y a-t-il un aussi gros montant.
- La municipalité lui répond : Il n'y a pas de transport, il y a un risque que le collège de Donneloye ferme et tous les enfants descendent à Yvonand. Et quoi qu'il en soit, Donneloye est en périphérie de tous les groupements scolaires.
- Isabelle Viquerat demande si le collège de Donneloye restera occupé.
- La municipalité lui répond : Que le collège est assuré complet jusqu'en 2022.
- René Bovey fait remarquer que le problème des transports est le même pour Yvonand ou Bercher et s'inquiète de savoir s'il y aura encore des élèves à Thierrens et/ou Donneloye.
- La municipalité lui répond : Que nous n'avons pas le choix, mais la municipalité reste attentive à conserver des classes dans nos villages.
- Il y aura une cafétéria à Bercher.

Il n'y a pas d'autre question ni de remarque. Le président propose de passer aux votes.

Vote en faveur de l'ASIRE :	Oui :	52
	Non :	aucun
	Abstention :	9

Vote pour la dissolution de l'ASIPJ :	Oui :	52
	Non :	aucun
	Abstention :	9

**Le préavis municipal N° 01/2013 est accepté.**

#### **8. Préavis Municipal N° 02/2013 :**

Lise Courvoisier, syndique, présente le règlement sur les Emoluments administratifs dans les domaines suivants :

- Aménagement du territoire et police des constructions
- Contrôle des habitants
- Manifestations et établissements publics

Le président donne la parole à Cédric Petter, rapporteur qui donne lecture du rapport de la commission de Gestion. Celui-ci recommande d'accepter le préavis municipal :

Il n'y a pas de question ni de remarque. Le président propose de passer aux votes.

#### **Acceptez-vous le préavis Municipal N° 02/2013 :**

Vote pour l'aménagement du territoire et police des constructions :

Oui :	unanimité
Non :	aucun
Abstention :	aucune

Vote pour le contrôle des habitants :

Oui :	unanimité
Non :	aucun
Abstention :	aucune

Vote pour les manifestations et établissements publics :

Oui :	unanimité
Non :	aucun
Abstention :	aucune

**Le préavis municipal N° 02/2013 est accepté.**

## **9. Interventions individuelles et divers.**

André Bezençon demande pourquoi la municipalité s'approche-t-elle du Bureau Technique d'Yvonand qui est au tarif de CHF 100.- / heure, alors que la municipalité est à CHF 28.- / heure. De plus un ancien juriste est municipal.

La municipalité lui répond : Qu'il y plusieurs normes à contrôler, à appliquer et pour un souci d'égalité, tous les dossiers sont envoyés au BTY.

Raymond Paillex informe que la municipalité de Mézery faisait déjà appel au BTY.

Daniel Courvoisier nous présente l'Association d'Amenée d'Eau La Menthue. Gossens, Orzens et Ursins sont les trois communes fondatrices. 38 Km de conduites relient les villages de Thierrens à Suchy, pour une population de 3'300 habitants. Débit actuel de toutes les sources : 880 litres / min. 540 litres sont acheminés vers Lausanne et 540 litres sont distribués dans le réseau. L'achat d'eau aux communes se monte à CHF 156'000.- / an et la vente d'eau aux communes se monte à CHF 297'000.- / an ; pour un budget de CHF 321'000.-

Il n'y a pas d'autre remarque ou question.

La séance est levée à 21h35.

le Président :

la Secrétaire :

Gilbert Gavillet

Angélique Bovey